



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS
RELAIS PETITE ENFANCE

2 RUE JULES VERNE - 85250 SAINT-FULGENT
Tél. 02 51 43 81 61 | rpe@ccfulgent-essarts.fr | ccfulgent-essarts.fr



Le Relais Petite Enfance peut vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

À travers ce livret, vous retrouverez également toutes les informations nécessaires ainsi qu'un catalogue de formations proposées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts pour l'année 2023-2024.

Pourquoi se former ?

Comme dans tout métier, les assistants maternels se doivent d'être formés pour acquérir de nouvelles compétences et rester régulièrement informés de l'évolution des pratiques et des réglementations en vigueur.

Le projet de départ en formation peut être à l'initiative du **PARENT EMPLOYEUR** et/ou de **L'ASSISTANT MATERNEL**.

Deux maîtres-mots sont nécessaires dans ce projet de formation :


COMMUNIQUER entre vous et **VALORISER** les multiples bénéfices de la formation.



Rappel

Lors du renouvellement d'agrément, l'assistant maternel doit mettre en avant sa volonté d'améliorer ses compétences. Il est dans l'obligation de transmettre les documents justifiant son engagement dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle (attestation de formation, participation à des conférences, aux matinées d'éveil...).



- 
- * Enrichir et mettre à jour vos connaissances.
 - * Développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire.
 - * Échanger avec d'autres professionnels et partager vos expériences.
 - * Améliorer l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant dans son développement.
 - * Appréhender ou mieux comprendre certaines situations rencontrées dans votre quotidien.
 - * Asseoir votre posture professionnelle et montrer votre implication professionnelle auprès de vos actuels et/ou futurs employeurs.



*Je suis
parent
employeur,
quels sont
les bénéfices
de la
formation ?*

- * Bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté pour votre enfant, enrichis par de nouvelles compétences.
- * Contribuer au bien-être au travail, à la motivation et à l'implication professionnelle de votre salarié.
- * Partager avec votre assistant maternel les connaissances et compétences qu'il a découvert, appris et/ou renforcé pendant sa formation.



En bref !

Une formation est un élément essentiel de la professionnalisation.

C'est un temps :

- ☆ pour soi
- ☆ pour rencontrer d'autres professionnels
- ☆ pour acquérir de nouvelles connaissances
- ☆ pour prendre du recul

C'est une démarche à valoriser auprès des familles.

Quels sont les droits en matière de formation ?



Au même titre que tout salarié, le professionnel de l'accueil individuel bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa carrière. _____

58H



C'est le nombre d'heures **PAR AN** dont bénéficie le salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences.

Ces 58 heures de formation sont disponibles dès la première heure travaillée.

Une condition à respecter :

Avoir au moins un contrat en cours avec un particulier employeur.

AUTRE DISPOSITIF :

Le compte personnel de formation (CPF)



Depuis 2019, le CPF est crédité en euros. Il est alimenté automatiquement chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé par le salarié, dans la limite d'un plafond (500€).

➔ *Tous les renseignements sur www.moncompteformation.gouv.fr*

Bon à savoir

Les formations SST* et MAC SST** ne sont pas décomptées des 58 heures de formation dont bénéficient les assistants maternels chaque année.

*SST : Sauveteur Secouriste du Travail

**MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

Comment partir en formation ?



*Je suis
assistant
maternel,
quelle est la
démarche ?*



1 Echanger sur son projet de formation avec chaque parent employeur et identifier les modalités d'organisation



2 Consulter les offres de formations



3 Déclencher votre plan de développement des compétences (ou CPF)



4 Choisir les dates des formations en accord avec les parents employeurs

Bon à savoir

Si vous effectuez une formation hors de votre temps de travail, l'allocation perçue est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Vous devrez donc faire figurer son montant dans votre déclaration d'impôts (rubrique « traitements et salaires »).

les 8 étapes...



5 Remplir le bulletin d'inscription avec un employeur facilitateur* et y joindre les documents nécessaires à l'inscription**



6 Effectuer la formation



7 Recevoir l'attestation de formation



8 Percevoir l'indemnisation liée à la formation :

- Maintien du salaire si la formation se déroule sur le temps de travail
- Versement d'une allocation de formation si la formation se déroule hors temps de travail
- Prise en charge des frais annexes : restauration et transport

**L'employeur dit « facilitateur » est le parent employeur qui accompagne administrativement l'assistant maternel dans son projet de formation. Il remplit et signe le bulletin d'inscription avec le salarié.*

*** Pièces à fournir : copie de l'agrément en cours de validité, copie du bulletin de salaire Pajemploi pour l'employeur facilitateur datant de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité du salarié et RIB.*



Comment accompagner le départ en formation ?



Je suis parent employeur, quel est mon rôle ?

- * Veiller au maintien des capacités de votre salarié à occuper son poste. Cela implique l'obligation de permettre à votre salarié de suivre une formation professionnelle.
- * Échanger sur les besoins et le projet de formation de votre salarié.
- * Si vous êtes parent facilitateur : remplir et signer le bulletin d'inscription. Aucune démarche pour les autres parents employeurs.
- * Votre assistant maternel recevra directement sur son compte les sommes liées à son départ en formation (allocation/frais annexes) dans un délai de 3 à 6 semaines à compter du dernier jour de formation.
- * Si la formation de votre salarié a lieu sur son temps de travail :
 - . Prévoir un autre mode de garde,
 - . Déduire de son salaire les heures de formation.

En résumé ...

...ce qu'il faut retenir sur la formation continue

- ☆ La formation continue est gratuite et accessible à tous.
- ☆ La formation peut s'effectuer sur le temps de travail sans que le contrat de travail conclu avec les parents employeurs ne soit remis en cause.
- ☆ La participation à la formation est possible quel que soit votre lieu de résidence.
- ☆ La formation peut aussi se dérouler en dehors du temps de travail. Lorsque tel est le cas, l'assistant maternel perçoit une allocation en plus de son salaire habituel.
- ☆ La rémunération de l'assistant maternel est maintenue pendant sa formation.

PROGRAMME DE FORMATION

2023-2024 >>>

Le Relais Petite Enfance s'engage dans le parcours de formation continue des assistants maternels et professionnels de la garde à domicile.

Retrouvez dans ce livret le **PROGRAMME DES FORMATIONS 2023-2024** organisées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts. Ces formations vous sont proposées en semaine ou le samedi.



Vous souhaitez vous inscrire à ces formations, obtenir plus de renseignements concernant l'accès à la formation ou être accompagné dans votre parcours professionnel ?

**CONTACTEZ LES
ANIMATRICES
DU RELAIS
PETITE ENFANCE**

☆ rpe@ccfulgent-essarts.fr

☆ 02 51 43 81 61



FORMATION

ÉVEIL DES ENFANTS : LE JEU SOUS TOUTES SES FORMES



3 JOURS
de formation

Encadrée par **Sylvie LECOINTE - Infirmière Puéricultrice**



LES ESSARTS

Mardi 12 septembre 2023
Mardi 26 septembre 2023

CHAUCHÉ

Mardi 7 novembre 2023



9h00 - 17h00



LES ESSARTS - EEB
salle Claire Jodet
CHAUCHÉ
salle de la Marelle

Programme :

- * Mettre en place des jeux/activités varié(e)s et adapté(e)s répondant aux besoins, aux centres d'intérêt et à la disponibilité de l'enfant.
- * Découvrir les conditions favorables à l'éveil de l'enfant : organiser et ritualiser le temps d'accueil, aménager son espace, préparer son intervention et poser un cadre clair et accueillant.
- * Caractériser une posture professionnelle favorisant l'éveil et l'autonomie de l'enfant.
- * Etablir une proposition d'activités présentée aux parents.



Inscriptions :



rpe@ccfulgent-essarts.fr



02 51 43 81 61

FORMATION

RECYCLAGE DU CERTIFICAT SST



1 JOUR
de formation

Encadrée par OFPS - Pompiers spécialisés petite enfance

☆ EN 2023



Samedi 23 septembre 2023



9h00 - 17h00



LES BROUZILS
salle Foyer Soleil

☆ EN 2024



Vendredi 19 janvier 2024



9h00 - 17h00



LES ESSARTS - EEB
salle Claire Jodet

Programme :

- * Maintenir et actualiser les connaissances nécessaires en matière de prévention.
- * Revoir la bonne exécution des gestes de premiers secours.
- * Intervenir efficacement sur un lieu d'accident.

ATTENTION : Recyclage à destination des titulaires du certificat SST datant de moins de 2 ans



Planète
Enfance

Inscriptions :



rpe@ccfulgent-essarts.fr



02 51 43 81 61

FORMATION

PRÉPARATION DU CERTIFICAT "SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL"



2 JOURS
de formation

Encadrée par OFPS - Pompiers spécialisés petite enfance

★ EN 2023



Lundi 27 novembre 2023
Lundi 4 décembre 2023



9h00 - 17h00



CHAVAGNES-EN-PAILLERS
salle de réunion du complexe sportif

★ EN 2024



Samedi 8 juin 2024
Samedi 15 juin 2024



9h00 - 17h00



SAINT FULGENT
salle des Camélias

Programme :

- * Comprendre le cadre juridique de son intervention.
- * Réaliser une protection adaptée.
- * Examiner une victime et donner l'alerte en fonction des procédures existantes.
- * Secourir une victime de manière appropriée.
- * Mettre en place des actions de prévention.



Planète
Enfance

Inscriptions :



rpe@ccfulgent-essarts.fr



02 51 43 81 61

FORMATION

PRENDRE SOIN DE SOI ET ÉVITER L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL



2 JOURS
de formation

Encadrée par Sandra TABOURIER - Sophrologue



Vendredi 26 janvier 2024
Vendredi 02 février 2024



8h30 - 16h30



CHAUCHÉ
salle de la Marelle

Programme :

- * Organiser son travail en planifiant les différentes tâches.
- * Développer l'affirmation de soi dans ses relations professionnelles.
- * Concilier ses contraintes professionnelles et son équilibre physiologique.

Inscriptions :



rpe@ccfulgent-essarts.fr



02 51 43 81 61

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFP - Val de Sèvre Formation
SAINT LAURENT SUR SÈVRE

FORMATION

COMPRENDRE LES ÉMOTIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ENFANT AU QUOTIDIEN



2 JOURS
de formation

Encadrée par Claire BONVALET
Spécialisée dans la gestion du stress et des émotions



Samedi 30 mars 2024
Samedi 06 avril 2024



8h30 - 16h30



CHAVAGNES-EN-PAILLERS
*salle de réunion
du complexe sportif*

Programme :

- * Poser un cadre contenant et formuler des limites avec des messages clairs, positifs et adaptés à l'enfant.
- * Accueillir et accompagner les émotions de l'enfant en étant à l'écoute de ses ressentis.
- * Diminuer les situations d'agressivité et les états d'excitation en appliquant les principes de la communication bienveillante.
- * Expérimenter différentes techniques de relaxation d'apaisement émotionnel.

Inscriptions :



rpe@ccfulgent-essarts.fr



02 51 43 81 61

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFP - Val de Sèvre Formation
SAINT LAURENT SUR SÈVRE

ZOOM sur la formation à distance



Pour vous former où et quand vous voulez, des formations 100% digitales existent.

Voici quelques exemples d'organismes de formation en ligne labellisés par IPERIA.

(www.iperia.eu)



☆ Edumiam : <https://www.edumiam.com/>

☆ Infans : <https://infans.fr/>

☆ Includ formations : <https://www.includ.fr/>

MES NOTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS
RELAIS PETITE ENFANCE

2 RUE JULES VERNE - 85250 SAINT-FULGENT
Tél. 02 51 43 81 61 | rpe@ccfulgent-essarts.fr | ccfulgent-essarts.fr

